

Pacte Mondial des Nations Unies

Lettre de renouvellement

COVIVIO

Niveau GC ADVANCED



Covivio est signataire du Pacte Mondial (ou *Global Compact*) depuis 2011.
Chaque année, l'entreprise publie sa communication sur le progrès
(ou *communication on progress*) au 4^{ème} trimestre.

En 2021 et 2022 Covivio y a substitué son Rapport de Performance Durable,
plus complet. Celui-ci fait en outre l'objet d'une double vérification
par un tiers indépendant (EY) : la première porte sur le reporting afférent aux financements
verts (green bonds) et la seconde sur
les autres éléments contenus dans le rapport.

Renouvellement de l'engagement de Covivio

La Raison d'Être de notre Groupe, « Construire du bien-être et des liens durables », exprimée fin 2019, s'appuie sur un certain nombre d'objectifs et indicateurs RSE. C'est dans cette dynamique que s'est inscrite la création de notre Fondation d'entreprise en 2020 et celle du Comité des parties prenantes en 2021.

La Fondation Covivio a pour vocation de structurer et dynamiser l'ensemble de nos actions de mécénat et de solidarité en France, Allemagne et Italie, autour de deux axes forts : la promotion d'une meilleure égalité des chances et la protection de l'environnement. Notre fondation est très active, avec 16 associations et organismes accompagnés en 2022. Elle est appuyée par la mise en place d'une plateforme, Socovivio, permettant aux collaborateurs du Groupe de s'investir auprès d'associations partenaires dans le cadre d'une journée solidaire, soit 8 heures de temps de travail à consacrer à une ou plusieurs missions dans l'année.

En 2021 également, un Comité RSE a été créé au sein de notre Conseil d'Administration, marquant ainsi la volonté de structurer l'implication du Conseil sur les sujets RSE. Particulièrement attentif aux enjeux sociaux et environnementaux, celui-ci est en effet désireux de les intégrer dans les orientations stratégiques de la société. Composé majoritairement de membres indépendants, le Comité RSE a notamment pour missions de valider la stratégie RSE du Groupe et suivre son implémentation, en s'assurant de sa cohérence avec la Raison d'Être dont Covivio s'est dotée et les attentes des parties prenantes.

Membre du Pacte Mondial depuis 2011 et « *GC Advanced* » depuis 5 ans, Covivio continue d'intensifier ses engagements sociétaux mais aussi environnementaux et climatiques. En 2021, Covivio a relevé les ambitions de sa trajectoire carbone, en visant une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 2010 et 2030. Des travaux qui ont obtenu l'approbation du Comité *Science Based Targets* (SBT) dès février 2022. En dépit d'un contexte géopolitique tendu, marqué par la hausse des prix de l'énergie et des matériaux, nous poursuivons et même intensifions nos efforts, en coordination avec les locataires et les fournisseurs, afin de réduire l'empreinte énergétique et carbone de nos sites.

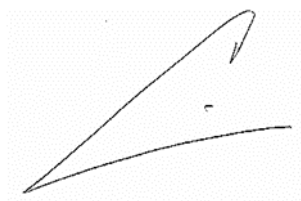
Au sein de nos propres implantations, le programme Covivio 4 Climate fédère les salariés du groupe autour d'une dynamique forte avec l'élaboration collaborative d'une feuille de route à l'échelle européenne, et des actions de sensibilisation à tous niveaux.

C'est donc dans le cadre d'une action structurée et cohérente, avec conviction et fierté, que je renouvelle l'engagement de Covivio à respecter les dix Principes du Pacte Mondial¹ et à en accroître le rayonnement dans notre sphère d'influence

Le 1^{er} décembre 2022 à Paris

Christophe Kullmann

Directeur Général



¹ Cf. ci-après

Les 10 principes du Pacte Mondial

Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption. En d'autres termes, c'est seulement dans les domaines qui les concernent que l'on requiert des entreprises de véritables évolutions.

LES DIX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL SONT LES SUIVANTS :

DROITS DE L'HOMME

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ;
2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

NORMES DU TRAVAIL

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ;
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

ENVIRONNEMENT

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

En s'engageant sur ces dix principes, Covivio reconnaît également les déclarations et conventions internationales dont ils sont inspirés,

- La Déclaration universelle des droits de l'homme
- La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail
- Organisation internationale du travail (notamment les conventions n°87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 ; n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 ; n° 29 sur le travail forcé, 1930 + son protocole de 2014 ; n° 105 sur l'abolition du travail forcé, 1957 ; n° 138 sur l'âge minimum, 1973 ; n° 182 sur les pires formes de travail des enfants, 1999 ; n° 100 sur l'égalité de rémunération, 1951 ; n° 111 concernant la discrimination (emploi et profession), 1958
- La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement
- La Convention des Nations Unies contre la corruption

Attestation d'évaluation externe 2020 / Revue par les pairs du Global Compact



Global Compact
Réseau France

ATTESTATION D'ÉVALUATION EXTERNE

Le présent document atteste que COVIVIO a procédé à l'évaluation externe de sa Communication sur le progrès (COP) 2020 pour le Global Compact des Nations Unies.

L'évaluation a pris la forme d'une revue par les pairs, organisée par le Global Compact France dans le cadre du Club « GC Advanced ».

La COP de COVIVIO répond ainsi à la question d'auto-évaluation n°8 du niveau de différenciation Global Compact Advanced pour 2020.



Faite en ligne, le 19 novembre 2020

Signatures* des participants à la session :

**CAISSE DES
DÉPÔTS**

Yona
KAMELGARN
Projets Extra
Financiers

**ELIOR
GROUP**

Antoine
RADIX
Group CSR
Reporting
Manager

TRANSDEV

Théo
NABLANTIAN
Chargé de
mission RSE

ISC PARIS

Dr Karen
DELCHET-
COCHET
Enseignant
chercheur en
stratégie et RSE

**GLOBAL
COMPACT
FRANCE**

Morgane
GRAFFION
Chargée de
mission RSE

** En raison de la situation post Covid-19 en vigueur le 19 novembre, les signatures ne figurent pas sur la présente attestation. L'attestation reste néanmoins valable pour cet exercice 2020.*

Association GLOBAL COMPACT FRANCE
1, rue du Louvre, 75001 Paris • Tél.: +33(0)1 80 48 90 70
SIRET: 488 898 511 000 57 • Code APE : 9499Z

Ces documents sont disponibles aux liens suivants :

<https://www.covivio.eu/fr/profil/strategie/publications/> (rubrique « Publications RSE »)

Rapport Annuel de Performance Durable 2021

[2021-Rapport-Annuel-de-Performance-Durable.pdf \(covivio.eu\)](#)

Document d'Enregistrement Universel 2021

[2021-Document-denregistrement-universel.pdf \(covivio.eu\)](#)

Les COP de Covivio sont disponibles sur le site du Global Compact

<https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/participants/15495#cop>

et sur celui de Covivio

<https://www.covivio.eu/fr/profil/strategie/publications/>

et

[Objectifs DD ONU - Covivio FR](#)

COVIVIO

30 avenue Kléber – 75016 Paris

Tél. : + 33 (0)1 58 97 50 00

contactdd@covivio.fr

www.covivio.eu

Follow us on  @covivio_

And on  